FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2018-2019/2
Titre	CESS professionnel
Matière	Mathématique

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

I. Informations générales

Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématique

Volume horaire : 2h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

Programme

Le numéro du programme : 256P/2005/249

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/256P-2005-249.pdf

Dans ce document, seule la matière de la septième année vous concerne (les pages 14, 15 et 16).

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

II. Organisation de l'examen

Modalité d'évaluation d'examen

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures 30 minutes maximum

Matériel

Matériel requis : calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur, compas.

Matériel autorisé : matériel scolaire de base.

Matériel refusé : calculatrice graphique, calculatrice programmable

III. Évaluation et sanction des études

Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.